

17 juil 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2009

Directive services

Transposition en droit belge de la directive services

Transposition en droit belge de la directive services

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui règle la transposition en droit belge de la directive européenne (*) relative aux services dans le marché intérieur. Le Conseil des ministres a également approuvé un avant-projet de loi adaptant certaines législations à cette directive.

Le premier avant-projet contient des dispositions qui imposent des mesures de mise en oeuvre et n'appellent pas de modification de la législation. L'avant-projet contient les principes qui devront être respectés pour que la législation belge puisse être adaptée conformément à la directive services. Il contient en outre les définitions, la détermination du champ d'application, les règles relatives à la liberté d'établissement, les règles relatives à la libre prestation de services, les règles relatives aux obligations des prestataires de services et aux droits des destinataires de services et les règles relatives à la coopération administrative.

Le deuxième avant-projet transpose la directive en adaptant la législation existante. Cette adaptation permet notamment de supprimer ou de simplifier certaines formalités administratives.

(*) 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>